

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU  
COLLEGE COMMUNAL**

SEANCE DU 8 février 2021

Présents: MM. Marc BOLLAND  
Arnaud GARSOU, Ismaïl KAYA, Christophe BERTHO, Florence WESTPHAL, Julie FERRARA  
Marie GREFFE  
Ingrid ZEGELS

Bourgmestre - Président  
Echevins  
Présidente du CPAS  
Directrice générale

**objet : ORDONNANCE DE POLICE – INTERDICTION DE STATIONNEMENT -  
DEMENAGEMENT RUE ENTRE-DEUX-VILLES.**

**LE COLLEGE,**

Vu la loi et le règlement général relatifs à la police de la circulation routière ;

Vu la Nouvelle Loi Communale et notamment l'article 130bis ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière ;

Vu la Circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Considérant la demande de déménagement d'un citoyen, rue Entre-deux-Villes, 19 à 4670 BLEGNY ;

Considérant que pour effectuer ce déménagement, un camion devra se stationner à hauteur du n° 19 de la rue Entre-deux-Villes ;

Considérant qu'il s'agit de préserver la sécurité des usagers ;

**ORDONNE à l'unanimité :**

Article 1 : Le stationnement des véhicules est interdit devant l'habitation sise rue Entre-deux-Villes, 19 à 4670 BLEGNY et ce, sur une longueur de 10 mètres, du vendredi 26 février 2021, à 7h au dimanche 28 février 2021, à 18h.

Article 2 : Les présentes mesures seront portées à la connaissance des usagers par la mise en place d'une signalisation apposée conformément à la circulaire ministérielle précitée.

Article 3 : Les contrevenants à la présente ordonnance de police sont passibles de peines de police.

Délibération du Collège communal  
en date du 8 février 2021

Suite – objet : **ORDONNANCE DE POLICE – INTERDICTION DE STATIONNEMENT DEMENAGEMENT RUE ENTRE-DEUX-VILLES.**

Article 4 : La présente ordonnance sera transmise pour information au SRI, à la Croix-Rouge, au TEC, au Dirigeant de la Police locale de Blegny et au Service des Travaux pour suite utile.

PAR LE COLLEGE,

La Directrice générale,  
(s) Ingrid ZEGELS

Le Président,  
(s) Marc BOLLAND

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,



Le Bourgmestre,

